

**Objet : Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2024 - 2025**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 09 avril 2024

**Etaient présents :** Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Laurence MOURGUES, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Benoit METAYER, Claire PETRY, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maelle COUANAU,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :** Yves LELOUTRE, Carole NOEL, Benoit BROCHETON, Isabelle MACE, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Christophe BOUDEWEEL, Lydie CASELLI, Corinne FISCHER, Guillaume HUREL, Marlène JEGU Benjamin BOUGEANT.

**Pouvoirs :** Yves LELOUTRE à Pascal LEHONGRE, Carole NOEL à Valérie BOUGAULT, Benoit BROCHETON à Alain DUVAL, David GUICHARD à Frédérique ROMAN, Lydie CASELLI à Bruno VAUTIER, Corinne FISCHER à Louise THOMAS, Marlène JEGU à Hugues PERROT, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Yann DUPOND a été élu secrétaire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 29**

**Objet : R23-2024 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2024 - 2025**

Rapporteur : Alain DUVAL

**Exposé des motifs :** Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, il convient de voter les tarifs de garderie et du périscolaire qui s'appliqueront pour l'année scolaire 2024 – 2025. En tenant compte de l'inflation et l'augmentation des dépenses de fonctionnement supportées par la Commune, il est proposé une revalorisation de 2%.

Aussi pour l'année scolaire 2024 – 2025 il sera proposé les tarifs suivants :

## **TARIFS GARDERIE - Ecoles Duguay, Hérons, Coignard**

**(Tarifs 2024- 2025 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024)**

<b><u>GARDERIE : année scolaire 2024/2025</u></b>	<b><u>Tarifs 2023</u></b>	<b><u>Simulation 2024 (+2%)</u></b>
Matin et soir (par mois) Pacy	38,11 €	38,87 €
Matin et soir (par mois) - Extérieurs Pacy	46,87 €	47,81 €
Matin (par mois) Pacy	16,27 €	16,60 €
Matin (par mois) - Extérieurs Pacy	20,19 €	20,59 €
Soir (par mois) - Pacy	23,48 €	23,95 €
Soir (par mois) - Extérieurs Pacy	26,16 €	26,68 €
Pénalité pour retard à l'école	19,57 €	19,96 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - Pacy (jusqu'à 4 présences mensuelles - au-delà, le forfait s'applique)	5,25€	5,36€
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - Extérieurs Pacy (jusqu'à 4 présences mensuelles - au-delà, le forfait s'applique)	7,31 €	7,46 €

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

**TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong****(Tarifs 2024-2025 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024)**

- **Tarifification à compter de l'année scolaire 2024-2025 :**

Pour mémoire la Caisse d'Allocations Familiales impose une tarification modulée en fonction du quotient familial pour permettre à la Commune de continuer à bénéficier de la Prestation de Services Obligatoire (PSO). La tarification proposée est désormais horaire et modulée comme suit :

<b>TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong</b>	<b>Tarifs 2023</b>				<b>Simulation 2024 (+2%)</b>			
	<b>Matin (1h)</b>		<b>Soir (2h)</b>		<b>Matin (1h)</b>		<b>Soir (2h)</b>	
<b>Périscolaire année 2024- 2025</b>	<b>Tarif Habitants de Pacy</b>	<b>Tarif Habitants des autres communes</b>	<b>Tarif Habitants de Pacy</b>	<b>Tarif Habitants des autres communes</b>	<b>Tarif Habitants de Pacy</b>	<b>Tarif Habitants des autres communes</b>	<b>Tarif Habitants de Pacy</b>	<b>Tarif Habitants des autres communes</b>
Tranches de quotient familial								
De 0 à 300 €	0,25 €	0,28 €	0,49 €	0,56 €	0,26 €	0,29 €	0,51 €	0,57 €
De 301 à 600 €	0,61 €	0,69 €	1,22 €	1,38 €	0,62 €	0,70 €	1,24 €	1,41 €
De 601 à 900 €	0,91 €	1,03 €	1,81 €	2,06 €	0,93 €	1,05 €	1,86 €	2,10 €
De 901 à 1 200 €	1,22 €	1,38 €	2,43 €	2,76 €	1,24 €	1,41 €	2,49 €	2,82 €
De 1 201 à 1 600 €	1,51 €	1,72 €	3,03 €	3,44 €	1,54 €	1,75 €	3,08 €	3,51 €
A partir de 1 601 €	1,55 €	1,76 €	3,09 €	3,52 €	1,58 €	1,80 €	3,16 €	3,59 €

<b>Autres tarifs</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Simulation 2024 (+2%)</b>
Stage d'activités du soir - Pacy	3,14 €	3,20 €
Stage d'activités du soir - Extérieurs Pacy	4,17 €	4,25 €
Pénalité pour retard à l'école (par retard)	19,57 €	19,96 €

La tarification complète s'applique indépendamment du temps d'accueil réel de l'enfant.

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

**TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL****(Tarifs 2024 - 2025 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024)**

- **Tarifification à compter de l'année scolaire 2024-2025 :**

En ce qui concerne les tarifs de la cantine, compte tenu de l'augmentation du coût de revient d'un repas de 6.72 € à 6.98 € soit 26 centimes, il est proposé de répartir cette augmentation à 50/50 entre les usagers et la Commune. L'accueil méridien augmentera de 3 centimes, tandis que celle de la restauration de 10 centimes.

Accueil Méridien 2024 - 2025	Tarifs 2023		Simulation 2024 (+0,03 €)	
	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,31 €	0,35 €	0,34 €	0,38 €
De 301 à 600 €	0,76 €	0,87 €	0,79 €	0,90 €
De 601 à 900 €	1,13 €	1,29 €	1,16 €	1,32 €
De 901 à 1 200 €	1,52 €	1,73 €	1,55 €	1,76 €
De 1 201 à 1 600 €	1,90 €	2,15 €	1,93 €	2,18 €
A partir de 1 601 €	1,94 €	2,20 €	1,97 €	2,23 €

Le coût forfaitaire proposé pour la restauration (durée 30 minutes) est par ailleurs le suivant :

Restauration 2024 - 2025	Tarifs 2023		Simulation 2024 (+0,10 €)	
	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes
Tarifs	1,69 €	1,95 €	1,79 €	2.05 €

**Objet : Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2024-2025**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 027-200063774-20240409-R23\_2024-DE

Le coût total de la prestation méridienne pendant la pause méridienne sera donc le suivant à compter de l'année scolaire 2024-2025 (durée 1 heure 45) :

Prestation méridienne 2024 – 2025 (accueil méridien + restauration)	Tarifs 2023		Simulation 2024 (+0,13€)	
	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes
Tranche de quotient familial				
De 0 à 300 €	1,97 €	2,27 €	2,10 €	2,40 €
De 301 à 600 €	2,42 €	2,78 €	2,55 €	2,91 €
De 601 à 900 €	2,79 €	3,20 €	2,92 €	3,33 €
De 901 à 1 200 €	3,18 €	3,65 €	3,31 €	3,78 €
De 1 201 à 1 600 €	3,55 €	4,07 €	3,68 €	4,20 €
A partir de 1 601 €	3,59 €	4,12 €	3,72 €	4,25 €
Tarif de surveillance / Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Application du tarif accueil méridien selon la tranche de quotient familial			

En élémentaire, le montant à facturer sera basé sur le nombre de jours d'école dans le mois multiplié par le tarif du repas applicable, selon le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, les coûts proposés pour le service ponctuel de restauration sont les suivants à compter de l'année scolaire 2024-2025 :

<b>RESTAURANT MUNICIPAL :</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Simulation 2024 (+0,13 €)</b>
<b>Année scolaire 2024/2025</b>		
Personne en stage	4,15 €	4,28 €
Visiteur	6,93 €	7,06 €
Repas centre aéré SNA	3,73 €	3,86 €
Repas adulte	3,30 €	3,43 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024,

**Considérant** la nécessité de réétudier pour chaque année scolaire, les tarifs applicables aux différentes prestations dans les structures de la Commune,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** Décide d'approuver les tarifs pour l'année scolaire 2024 – 2025 comme suit :

## **TARIFS GARDERIE - Ecoles Duguay, Hérons, Coignard**

**(Tarifs 2024- 2025 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024)**

<b><u>GARDERIE : année scolaire 2024/2025</u></b>	<b><u>Tarifs 2023</u></b>	<b><u>Tarifs 2024 (+2%)</u></b>
Matin et soir (par mois) Pacy	38,11 €	38,87 €
Matin et soir (par mois) - Extérieurs Pacy	46,87 €	47,81 €
Matin (par mois) Pacy	16,27 €	16,60 €
Matin (par mois) - Extérieurs Pacy	20,19 €	20,59 €
Soir (par mois) - Pacy	23,48 €	23,95 €
Soir (par mois) - Extérieurs Pacy	26,16 €	26,68 €
Pénalité pour retard à l'école	19,57 €	19,96 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - Pacy (jusqu'à 4 présences mensuelles - au-delà, le forfait s'applique)	5,25€	5,36€
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - Extérieurs Pacy (jusqu'à 4 présences mensuelles - au-delà, le forfait s'applique)	7,31 €	7,46 €

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

**TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong****(Tarifs 2024-2025 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024)**

- **Tarifification à compter de l'année scolaire 2024-2025 :**

Pour mémoire la Caisse d'Allocations Familiales impose une tarification modulée en fonction du quotient familial pour permettre à la Commune de continuer à bénéficier de la Prestation de Services Obligatoire (PSO). La tarification proposée est désormais horaire et modulée comme suit :

<b>TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong</b>	<b>Tarifs 2023</b>				<b>Tarifs 2024 (+2%)</b>			
	<b>Matin (1h)</b>		<b>Soir (2h)</b>		<b>Matin (1h)</b>		<b>Soir (2h)</b>	
<b>Périscolaire année 2024- 2025</b>	<b>Tarif Habitants de Pacy</b>	<b>Tarif Habitants des autres communes</b>	<b>Tarif Habitants de Pacy</b>	<b>Tarif Habitants des autres communes</b>	<b>Tarif Habitants de Pacy</b>	<b>Tarif Habitants des autres communes</b>	<b>Tarif Habitants de Pacy</b>	<b>Tarif Habitants des autres communes</b>
Tranches de quotient familial								
De 0 à 300 €	0,25 €	0,28 €	0,49 €	0,56 €	0,26 €	0,29 €	0,51 €	0,57 €
De 301 à 600 €	0,61 €	0,69 €	1,22 €	1,38 €	0,62 €	0,70 €	1,24 €	1,41 €
De 601 à 900 €	0,91 €	1,03 €	1,81 €	2,06 €	0,93 €	1,05 €	1,86 €	2,10 €
De 901 à 1 200 €	1,22 €	1,38 €	2,43 €	2,76 €	1,24 €	1,41 €	2,49 €	2,82 €
De 1 201 à 1 600 €	1,51 €	1,72 €	3,03 €	3,44 €	1,54 €	1,75 €	3,08 €	3,51 €
A partir de 1 601 €	1,55 €	1,76 €	3,09 €	3,52 €	1,58 €	1,80 €	3,16 €	3,59 €

<b>Autres tarifs</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Tarifs 2024 (+2%)</b>
Stage d'activités du soir - Pacy	3,14 €	3,20 €
Stage d'activités du soir - Extérieurs Pacy	4,17 €	4,25 €
Pénalité pour retard à l'école (par retard)	19,57 €	19,96 €

La tarification complète s'applique indépendamment du temps d'accueil réel de l'enfant.

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

**TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL****(Tarifs 2024 - 2025 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024)**

- **Tarifification à compter de l'année scolaire 2024-2025 :**

En ce qui concerne les tarifs de la cantine, compte tenu de l'augmentation du coût de revient d'un repas de 6.72 € à 6.98 € soit 26 centimes, il est proposé de répartir cette augmentation à 50/50 entre les usagers et la Commune. L'accueil méridien augmentera de 3 centimes, tandis que celle de la restauration de 10 centimes.

Accueil Méridien 2024 - 2025	Tarifs 2023		Tarifs 2024 (+0,03 €)	
	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,31 €	0,35 €	0,34 €	0,38 €
De 301 à 600 €	0,76 €	0,87 €	0,79 €	0,90 €
De 601 à 900 €	1,13 €	1,29 €	1,16 €	1,32 €
De 901 à 1 200 €	1,52 €	1,73 €	1,55 €	1,76 €
De 1 201 à 1 600 €	1,90 €	2,15 €	1,93 €	2,18 €
A partir de 1 601 €	1,94 €	2,20 €	1,97 €	2,23 €

Le coût forfaitaire proposé pour la restauration (durée 30 minutes) est par ailleurs le suivant :

Restauration 2024 - 2025	Tarifs 2023		Tarifs 2024 (+0,10 €)	
	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes
Tarifs	1,69 €	1,95 €	1,79 €	2.05 €

**Objet : Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2024-2025**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
 Reçu en préfecture le 11/04/2024  
 Publié le  
 ID : 027-200063774-20240409-R23\_2024-DE

Le coût total de la prestation méridienne pendant la pause méridienne sera donc le suivant à compter de l'année scolaire 2024-2025 (durée 1 heure 45) :

Prestation méridienne 2024 – 2025 (accueil méridien + restauration)	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes
Tranche de quotient familial				
De 0 à 300 €	1,97 €	2,27 €	2,10 €	2,40 €
De 301 à 600 €	2,42 €	2,78 €	2,55 €	2,91 €
De 601 à 900 €	2,79 €	3,20 €	2,92 €	3,33 €
De 901 à 1 200 €	3,18 €	3,65 €	3,31 €	3,78 €
De 1 201 à 1 600 €	3,55 €	4,07 €	3,68 €	4,20 €
A partir de 1 601 €	3,59 €	4,12 €	3,72 €	4,25 €
Tarif de surveillance / Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Application du tarif accueil méridien selon la tranche de quotient familial			

En élémentaire, le montant à facturer sera basé sur le nombre de jours d'école dans le mois multiplié par le tarif du repas applicable, selon le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, les coûts proposés pour le service ponctuel de restauration sont les suivants à compter de l'année scolaire 2024-2025 :

<b>RESTAURANT MUNICIPAL :</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Tarifs 2024</b>
<b>Année scolaire 2024/2025</b>		<b>(+0,13 €)</b>
Personne en stage	4,15 €	4,28 €
Visiteur	6,93 €	7,06 €
Repas centre aéré SNA	3,73 €	3,86 €
Repas adulte	3,30 €	3,43 €

Fait à Pacy sur Eure, le 09 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)